

# MAIRIE DE PRUNIERES

Les Clots  
05230 PRUNIERES  
Téléphone : 04.92.50.65.89  
Télécopie : 04.92.50.33.08  
Email : [mairiedeprunieres@wanadoo.fr](mailto:mairiedeprunieres@wanadoo.fr)  
Web : [www.prunieres.fr](http://www.prunieres.fr)



## Réunion du Conseil Municipal du 27 août 2009

Suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 27 août 2009, à 14h00, dans la salle du conseil.

**Présents** : Monsieur René FUSINA, Maire, Messieurs DOUSSOT et BLANC, Adjoint, Mesdames et Messieurs ARNAUD, GIRARD, GLEIZES, GUIEU, REYMOND.

**Excusés** : Mme MARSEILLE – M.HILBERT (*pouvoir donné à M.FUSINA*) – M.DURAND

**Secrétaire** : Madame GLEIZES.

**Invités** : M.WEYNACHTER, Trésorier d'Embrun

Monsieur le Maire remercie M.WEYNACHTER, ainsi tous les conseillers de leur présence, et ouvre la séance.

### Point à l'ordre du jour :

#### **1. Presbytère :**

M.Le Maire indique que suite à la délibération prise lors du conseil municipal du 12 juin 2009, des offres pour l'acquisition du presbytère sont parvenues en mairie avant la clôture de réception qui avait été fixée au 27 août 2009 à 12h au plus tard.

M.Le Maire indique avoir demandé la présence d'un représentant des services d'état, ainsi que du trésorier d'Embrun.

Par courrier de la préfecture daté du 28 juillet 2009, les services d'état ont indiqué « *qu'en vertu de la libre administration des collectivités territoriales posé par la constitution, la participation d'un membre des services préfectoraux n'est pas envisageable.*

M. Le Maire et les élus remercient M.WEYNACHTER, trésorier d'Embrun, de sa présence.

M. Le Maire indique que 6 (six) offres sont arrivées sous enveloppes fermées, et procède à l'ouverture de ces enveloppes contenant les offres.

L'offre la plus disante, et qui est donc retenue à l'unanimité des élus présents, est présentée par M. GUGLIERI Michel.

Les élus autorisent M. Le Maire à poursuivre la procédure de vente telle que validée par la préfecture.

## **Questions diverses :**

### **Budget communal :**

M.Le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de transférer la somme de 300,00 Euros de l'article 658 vers l'article 6215. Ce transfert s'avère nécessaire afin de subvenir à l'accroissement des dépenses de réparations sur le réseau d'eau potable.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Mur du cimetière :**

M.Le Maire rappelle aux élus qu'un devis pour remise en état du mur du cimetière a été demandé, et que le montant des travaux est de 4 000,00 Euros.

M.Le maire propose que la réalisation de ces travaux soit exécutée par le GAEC de Prapérier, assisté de l'agent communal. Le GAEC de Prapérier sera dédommagé par annulation d'une créance de 400,00 Euros sur les baux communaux.

Les élus valident cette proposition à l'unanimité.

### **Convention avec le Groupement Pastoral :**

Suite aux travaux de rénovation de la cabane et de construction de l'abri à moutons. M.Le Maire fait lecture d'un projet de convention à établir entre la commune et le Groupement Pastoral de La Gardette aux fins de mise à disposition de ces biens.

Les élus valident à l'unanimité cette convention qui sera donc soumise pour signature à Mme la présidente du Groupement Pastoral de La Gardette.

### **RPI :**

Suite aux conseils de M. l'Inspecteur d'Académie, afin de faciliter la scolarisation des enfants de Prunières en l'école primaire et maternelle de CHORGES, et aussi de faciliter les relations entre les deux communes, les élus présents autorisent à l'unanimité, M.Le Maire à prendre une délibération pour la mise en place d'un RPI (*Regroupement Pédagogique Intercommunal*) avec la commune de Chorges, et à signer toutes les pièces relatives à ce RPI.

### **Station d'épuration :**

Il est signalé que la station d'épuration cause des nuisances olfactives tant aux Vignes que sur la route nationale. Monsieur le Maire et Monsieur BLANC doivent assister cet après-midi même à une réunion du SIVU ; ils vont intervenir pour que le nécessaire soit fait au plus vite pour faire cesser ces nuisances.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 15h30